



SDEC ENERGIE
Electricité

ACCORD-CADRE
DE TRAVAUX

TRAVAUX DE RACCORDEMENT AU
RÉSEAU DE DISTRIBUTION
PUBLIQUE D'ÉLECTRICITÉ - 2022

Règlement de la consultation (RC)

Consultation n°

2021-REA00012

Date limite de remise des plis

07/05/2021 à 12:00

SOMMAIRE

1. DESCRIPTION DE L'ACHETEUR.....	3
2. OBJET DU CONTRAT.....	3
3. CARACTÉRISTIQUES DE LA PROCEDURE.....	6
4. PRÉSENTATION DES PROPOSITIONS.....	6
5. JUGEMENTS DES OFFRES.....	10
6. RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES.....	11

1. DESCRIPTION DE L'ACHETEUR

■ Acheteur :

SDEC ENERGIE

Représentant : Mme. Catherine GOURNEY-LECONTE PRESIDENTE

Adresse : SDEC ENERGIE

ESPLANADE BRILLAUD DE LAUJARDIERE

CS 7 5046

14077 CAEN CEDEX 5

Téléphone : 0231066161

Site internet : www.sdec-energie.fr

Présentation du Syndicat Départemental d'Énergies du Calvados (SDEC ENERGIE) :

Le SDEC ENERGIE est un syndicat mixte fermé régi par les articles L 5711-1, L 5711-2 et L 5711-3 du Code Général des Collectivités Territoriales et ses statuts approuvés par l'arrêté préfectoral en date du 27 décembre 2016.

Réunissant les communes et intercommunalités du département du Calvados, le Syndicat Départemental d'Énergies du Calvados est un acteur public majeur des enjeux énergétiques du département.

Le SDEC ENERGIE agit pour la transition énergétique en accompagnant les collectivités locales :

- depuis la production d'énergie : *construction de réseaux de chaleur à partir de bois énergie, de méthanisation, développement de centrales photovoltaïques solaires*,
- en passant par la distribution : *organisation des services publics de l'électricité et du gaz, renforcement, effacement et construction des réseaux publics d'électricité...*,
- jusqu'à l'utilisation : *éclairage économique et intelligent, Smart Grids, infrastructures de recharge pour véhicules à faible émission de CO2 (électriques, hybrides, hydrogène rechargeables, Bio GNV ...).*

Développeur de projets, porteur des valeurs du service public, le SDEC ENERGIE revendique son statut d'aménageur responsable, privilégiant la synergie des territoires ruraux et urbains, attaché à une qualité de service similaire en tout point du département.

Son objectif : œuvrer pour un aménagement énergétique du territoire, équilibré et cohérent, qui favorise la transition énergétique tout en préservant l'intérêt de ses adhérents et de chaque habitant du Calvados.

La personne en charge du dossier est : M Stéphane LEBARBIER DIRECTEUR DES INVESTISSEMENTS

ESPLANADE BRILLAUD DE LAUJARDIERE

CS 7 5046

14077 CAEN CEDEX 5

Courriel : marches@sdec-energie.fr

2. OBJET DU CONTRAT

■ Description de la prestation :

Le contrat porte sur les prestations suivantes : TRAVAUX DE RACCORDEMENT AU RÉSEAU DE DISTRIBUTION PUBLIQUE D'ÉLECTRICITÉ – 2022 :

- Etude et travaux souterrains et aériens sur les réseaux : électricité haute tension de catégorie « a », basse tension, génie civil de communications et d'éclairage
- réalisation de visites de terrain pour évaluer les conditions techniques et financières de raccordement au réseau de distribution publique d'électricité
- Pose d'enregistreurs relatifs à la qualité de distribution publique d'énergie électrique (tension, intensité, coupure ...)

Les travaux seront essentiellement réalisés en technique souterraine et exceptionnellement en technique aérienne. Il concerne des travaux de raccordement de nouveaux besoins électriques et le renforcement du réseau électrique associé à ces travaux.

Certains travaux peuvent revêtir des spécificités (exigences techniques, coordination complexe, zones d'habitat dense, critères particuliers ...). L'entreprise adaptera ses moyens et son organisation aux caractéristiques de ce type de chantier.

La classification conforme au vocabulaire commun des marchés européens (CPV) est la suivante :

Code CPV	Libellé CPV
45231400-9	Travaux de construction de lignes électriques
45232200-4	Ouvrages annexes pour lignes électriques
45232210-7	Construction de lignes aériennes
45232221-7	Sous-station de transformation
45317200-4	Travaux d'installation électrique de transformateurs

■ **Allotissement :**

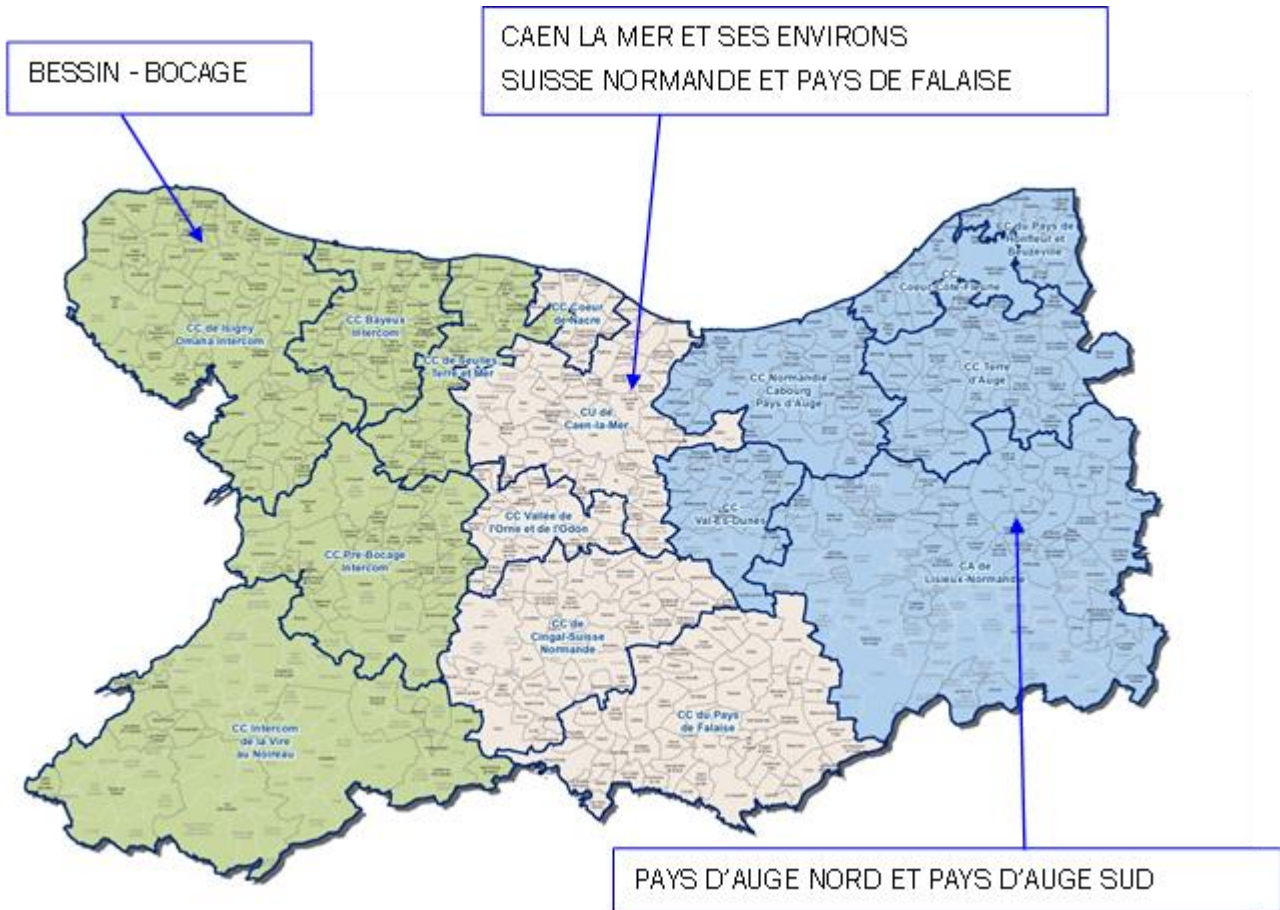
La consultation est décomposée en 3 lots :

Lot n°	Intitulé des secteurs géographiques	Périmètre * Au 1er janvier 2019	Montant estimatif HT annuel **
1	Bessin-Bocage	CC Isigny Omaha Intercom, CC de Bayeux Intercom, CC de Seulles Terre et Mer, CC Pré-Bocage intercom, CC Intercom de la Vire au Noireau	De 400 000 à 1 600 000
2	Caen La Mer et ses environs – Suisse Normande et Pays de Falaise	CU Caen-la-Mer, CC Vallée de l'Orne et de l'Odon, CC Cingal Suisse Normande, CC du Pays de Falaise	De 400 000 à 1 600 000
3	Pays d'Auge Nord et Pays d'Auge Sud	CC Normandie Cabourg Pays d'Auge, CC Val-Ès-Dunes, CC Coeur-Côte-Fleurie, CC du Pays de Honfleur et Beuzeville, CC Terre d'Auge, CA de Lisieux-Normandie	De 400 000 à 1 600 000

* Ces données peuvent évoluer en cours de marché, la liste détaillée des communes de chacun des périmètres est fournie en annexe du CCTP.

** Montants non contractuels, la forme retenue pour l'exécution du contrat est à bons de commande **sans minimum ni maximum** mono-attributaire.

Carte des lots :



3. CARACTÉRISTIQUES DE LA PROCEDURE

■ Procédure de passation :

Appel d'offre ouvert (Article R2124-2 1° - Code de la commande publique).

■ Variantes :

Les variantes à l'initiative des candidats ne sont pas autorisées.

■ Réponse et groupement :

En cas d'attribution du contrat à un groupement, celui-ci devra revêtir la forme d'un groupement Conjoint avec mandataire solidaire ou d'un groupement Solidaire.

Il est interdit aux candidats de présenter plusieurs offres sur un même lot en agissant à la fois :

- en qualité de candidats individuels et de membres d'un ou plusieurs groupements,
- en qualité de membres de plusieurs groupements.

■ Délai de validité des offres :

Le délai de validité des offres est de 200 Jour(s) à compter de la date limite de réception des offres.

■ Modalités de retrait du dossier de consultation :

Le dossier de consultation est disponible de manière électronique sur le profil d'acheteur : www.uamc14.org/sieecalvados.

■ Dossier de consultation

Le dossier de consultation contient les documents suivants :

- Actes d'engagement (AE) par lot
- Bordereau des prix unitaires (BPU)
- Cahier des clauses administratives particulières (CCAP)
- Cahier des clauses techniques particulières (CCTP) et ses annexes
- Règlement de la consultation (RC) et ses annexes

L'acheteur se réserve le droit d'envoyer au plus tard 6 jours avant la date limite de remise des offres des modifications de détail sur le dossier de consultation. Les candidats devront alors répondre sur la base du dossier de consultation modifié.

■ Modalités d'attribution des lots :

Dans le cas où un soumissionnaire présente une offre pour plusieurs ou la totalité des lots, le nombre de lots attribuables à ce soumissionnaire est limité par sa capacité totale annuelle maximale en euros HT déclarée dans l'annexe « Capacité financière - classement préférentiel des lots » du règlement de consultation.

Si la somme des montants maximums annuels de chacun des lots attribuables est supérieure à la capacité totale annuelle maximale déclarée par le soumissionnaire, les lots attribués par le pouvoir adjudicateur seront déterminés sur la base du classement préférentiel des lots indiqués, à titre indicatif, par le soumissionnaire dans cette annexe.

4. PRÉSENTATION DES PROPOSITIONS

■ Modalités de remise des offres :

Les offres doivent être déposées avant les dates et heures limites indiquées en page de garde, de **manière électronique** sur le profil d'acheteur : www.uamc14.org/sieecalvados.

Les copies de sauvegarde et les éléments de la proposition qui ne peuvent être transmis par voie électronique doivent être adressés, avant les dates et heures limites indiquées en page de garde, à :

ESPLANADE BRILLAUD DE LAUJARDIERE
CS 7 5046
14077 CAEN CEDEX 5
Contact : Mme Roseline DUFLLOT ADJOINTE ACHATS-MARCHES PUBLICS
Téléphone : 0231062397
Courriel : marches@sdec-energie.fr

Les propositions doivent être remises en euros et rédigées en langue française. Si les propositions sont rédigées dans une autre langue, elles doivent être accompagnées d'une traduction en français.

■ **Contenu des plis :**

1) Candidature :

A l'appui de leur candidature, les candidats doivent fournir les documents suivants :

Document	Descriptif
Annexe 2 au règlement de consultation	Annexe 2 au règlement de consultation "chiffres d'affaires du candidat et référence" dûment complétée, datée et signée. Dans le cas de groupement, il est à prévoir un tableau propre à chacune des entreprises du groupement et nécessairement un tableau de synthèse général.
DC1 : Lettre de candidature	Lettre de candidature Habilitation du mandataire par ses cotraitants (DC1 disponible sur le site du Ministère de l'Economie)
DC2 : Déclaration du candidat	Déclaration du candidat individuelle ou du membre du groupement (DC2 disponible sur le site du Ministère de l'Economie) pour l'entité locale qui réalisera les prestations
Groupements d'entreprises	En cas de groupement d'entreprises, tous les documents "candidature" sont à produire (à l'exception du DC1), pour chaque opérateur économique sur lequel le candidat s'appuie pour présenter sa candidature
Pouvoirs	Les documents relatifs aux pouvoirs de la personne habilitée à engager le soumissionnaire
Présentation de l'entreprise	Une présentation succincte de l'entreprise
Qualification(s)	Qualifications / habilitations : joindre la liste nominative et exhaustive des personnes habilitées et leur degré d'habilitation ainsi que la liste du personnel concerné par ce marché ayant les Autorisations d'Intervention à Proximité des Réseaux AIPR)

Le candidat peut remettre un document unique de marché européen (DUME) rédigé en français en lieu et place des documents et renseignements demandés par l'acheteur aux fins de vérification de l'aptitude à répondre aux marchés publics, de l'aptitude à exercer l'activité professionnelle, de la capacité économique et financière ainsi que des capacités techniques et professionnelles.

Les candidats ne sont pas tenus de fournir les documents et renseignements que l'acheteur peut obtenir par le biais d'un système électronique de mise à disposition d'informations, administré par un organisme officiel ou d'un espace de stockage numérique, à condition que le candidat mentionne dans le dossier de candidature toutes les informations nécessaires à la consultation de ce système et que l'accès soit gratuit.

En outre, pour chaque sous-traitant mentionné dans l'offre, le candidat devra joindre, en plus de l'annexe à l'acte d'engagement :

- les capacités professionnelles et financières du sous-traitant ;
- une déclaration du sous-traitant indiquant qu'il ne tombe pas sous le coup d'une interdiction d'accéder aux marchés publics.

2) Offre :

L'offre des candidats est composée des documents suivants :

Document	Descriptif
Acte d'engagement (AE)	Acte d'engagement par lot
Mémoire technique	Mémoire technique (cf article "critères de jugement des offres" + annexe "trame du mémoire technique")
Annexe 1 au règlement de consultation	Annexe 1 au règlement de consultation "capacité financière et classement préférentiel des lots" dûment complétée, datée et signée Si un candidat répond seul sur plusieurs lots « 1 » et « 2 », il doit indiquer sa capacité maximum et, à titre indicatif, son ordre préférentiel. Si ce même candidat répond en groupement sur le lot « 3 », il doit indiquer sa capacité maximum et, à titre indicatif, son ordre préférentiel dans le cadre de ce groupement (indépendamment de sa réponse sur les lots 1 et 2).
Mémoire "recours à la sous-traitance"	Mémoire "recours à la sous-traitance" de deux pages maximum (pour rappel, une feuille est composée de 2 pages : une au recto et une au verso) expliquant les raisons de ce recours et les intentions du titulaire en la matière (tout au long du marché pour des travaux récurrents, ponctuellement au regard de travaux spécifiques etc.).
Mémoire "recours au groupement"	Mémoire "recours au groupement" de deux pages maximum (pour rappel, une feuille est composée de 2 pages : une au recto et une au verso) expliquant les raisons de ce recours

3) Pièces à fournir ultérieurement sur demande du SDEC ENERGIE :

Avant notification du contrat, l'attributaire doit fournir les documents suivants :

Document	Descriptif
Attestation d'assurance	Attestation d'assurance en cours de validité, avec garanties en rapport avec l'importance des prestations
Attestation de lutte contre le travail dissimulé	Attestation de lutte contre le travail dissimulé
Attestation sur l'honneur - salariés de nationalité étrangère	Attestation rédigée de la manière suivante : " Je soussigné(e) XXX, représentant(e) habilité(e) de la société XXX, atteste sur l'honneur que : "Je n'ai pas l'intention de faire appel pour l'exécution du marché public à des salariés de nationalité étrangère." OU "J'ai l'intention d'employer des salariés de nationalité étrangère et je certifie que ces salariés seront autorisés à exercer une activité professionnelle en France." " (joindre une liste nominative des salariés étrangers)
Certificat de régularité fiscale	Attestation délivrée par la DGFIP certifiant de la régularité de la situation de l'attributaire au regard de ses obligations fiscales
Certificat de régularité sociale	Attestation délivrée par l'URSSAF ou par d'autres organismes sociaux selon l'entreprise
Justificatif d'immatriculation	Kbis, carte d'identification ...
RIB	Relevé d'identité bancaire (RIB)

■ **Modalités de signature :**

Les propositions n'ont pas à être remises signées par les candidats. Le contrat sera signé par le seul attributaire de manière électronique ou par voie papier.

En cas de signature électronique, le candidat doit disposer d'un certificat valide et conforme aux exigences du règlement de l'Union européenne « eIDAS » du 23 juillet 2014 (n°910/2014/UE), délivré par l'un des organismes agréés par l'Agence nationale pour la sécurité des systèmes d'information (ANSSI). A défaut de certificat, les candidats sont invités à se rapprocher d'un organisme agréé avant de procéder à la commande. Le délai de commande d'un certificat pouvant prendre entre 8 et 15 jours, il est fortement recommandé d'anticiper cette opération. Le certificat doit être détenu par une personne ayant la capacité d'engager le candidat dans le cadre de la présente consultation. Conformément à l'arrêté du 22 mars 2019 relatif à la signature électronique dans la commande publique, le candidat est informé qu'il peut utiliser l'outil de signature électronique de son choix, comme celui mis à disposition par le profil d'acheteur, et signer les documents au format XAdES, CAdES ou PAdES.

■ **Remise des offres électroniques :**

Les candidats doivent satisfaire aux prérequis techniques décrits par le profil d'acheteur. Les conditions d'utilisation de la plateforme telles que les formats de documents acceptés, l'organisation, le nommage et la taille totale des plis acceptés, les fonctions d'horodatage, le contrôle des logiciels malveillants peuvent être consultées sur le profil d'acheteur.

La transmission des plis avant les date et heure limites de la consultation est effectuée sous la seule responsabilité des candidats. Il leur est fortement conseillé de procéder au dépôt suffisamment à l'avance avant l'heure de clôture en particulier si les plis sont volumineux.

Tous les plis sont horodatés et font l'objet après dépôt d'un accusé de bonne réception délivré par le profil acheteur. Dans le cas de candidatures groupées, le mandataire assure la sécurité et l'authenticité des informations transmises au nom des membres du groupement.

Les candidats peuvent transmettre une copie de sauvegarde de leur pli électronique. Elle peut être envoyée sur support physique électronique, ou support papier, qui doit être placée dans un pli scellé, comporter sur l'enveloppe le numéro de la consultation et le nom du candidat. Ce pli est adressé en recommandé avec avis de réception ou remis en main propre contre récépissé à l'adresse indiquée ci-après.

Durant toute la procédure, tous les échanges avec l'acheteur se font de manière électronique via le profil d'acheteur. Les candidats sont invités à alerter l'acheteur sur d'éventuelles erreurs matérielles ou contrariétés d'informations contenues dans les documents de la consultation afin de lever toute ambiguïté en adressant un message sur le profil d'acheteur. En cas de problème rencontré sur la plateforme, les candidats sont invités à contacter le support technique mis en place sur le profil d'acheteur.

La notification des échanges électroniques se faisant au moyen de la messagerie électronique, les candidats sont appelés à une vigilance particulière. Le candidat détenant un compte est responsable du paramétrage et de la surveillance de la messagerie (adresse courriel durable, redirection automatique, utilisation d'antispam) et doit s'assurer que les messages envoyés par le profil d'acheteur ne seront pas traités comme des courriels indésirables.

5. JUGEMENTS DES OFFRES

■ Critères de jugement des offres :

Les offres sont analysées et classées en fonction des critères suivants :

Critère	Complément
1. Prix (75 %)	<p>La note "prix" (50 points) sera évaluée à partir du « coefficient résultant ». La méthode de calcul est décrite dans l'annexe « méthode de notation du critère prix » du présent règlement de consultation.</p> <p>Le maximum des points sera attribué :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Soit à l'offre la moins disante, c'est-à-dire au soumissionnaire ayant obtenu le coefficient résultant le plus bas à condition qu'il soit inférieur au coefficient résultant objectif du SDEC ENERGIE, - Soit au coefficient résultant objectif du SDEC ENERGIE si le coefficient résultant de l'offre est au-dessus de ce dernier.
2. Valeur technique (25 %)	<p>La note "valeur technique" (50 points) sera évaluée à partir du mémoire technique structuré de 12 pages maximum (pour rappel, une feuille est composée de deux pages : une au recto et une au verso) remis par le soumissionnaire.</p> <p>Si le soumissionnaire répond à plusieurs lots, et qu'il considère que son mémoire technique est identique pour plusieurs lots, il est autorisé à ne joindre à son offre qu'un seul mémoire technique <u>en précisant explicitement les lots concernés</u> sur la page de garde de celui-ci.</p> <p>Le mémoire technique du soumissionnaire devra se référer aux informations contenues dans l'annexe « trame du mémoire technique ».</p>

Les offres sont rejetées sans être classées dans les cas suivants :

Offre hors délai	Lorsque le pli est reçu par l'acheteur après la date et l'heure limite fixées dans la consultation.
Offre anormalement basse	Le prix est manifestement sous-évalué, de nature à compromettre la bonne exécution du contrat, et le fournisseur n'apporte pas de justification du prix après demande de l'acheteur, notamment au regard du mode de fabrication, de la solution technique, de l'originalité, de la réglementation applicable ou d'une aide d'Etat.
Offre inappropriée	L'offre est sans rapport avec les besoins ou exigences exprimés par l'acheteur.
Offre irrégulière	L'offre ne respecte pas les exigences formulées pour la consultation, est incomplète ou méconnaît la législation applicable en matière sociale ou environnementale.
Offre inacceptable	Le prix excède les crédits budgétaires alloués par l'acheteur au contrat.

6. RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES

Pour obtenir tous renseignements complémentaires qui leur seraient nécessaires au cours de leur étude, les candidats font parvenir au plus tard 10 jours ouvrés avant la date limite de remise des offres, une demande écrite à :

■ Renseignements administratifs :

Les demandes de renseignements administratifs ou juridiques doivent être envoyées sur le profil d'acheteur.

Uniquement en cas d'empêchement, il convient de s'adresser à :

Mme Roseline DUFLOT
Esplanade Brillaud de Laujardière
CS 7 5046
14077 CAEN CEDEX 5
Téléphone : 0231062397
Courriel : marches@sdec-energie.fr

■ Voies et délais de recours

Les recours ouverts aux candidats sont les suivants :

- Référé précontractuel avant la signature du contrat (articles L.551-1 à 12 du Code de Justice Administrative) ;
- Référé contractuel après la signature du contrat, dans les 31 jours qui suivent la publication de l'avis d'attribution du contrat, ou, à défaut d'un tel avis, dans les six mois qui suivent la date de conclusion de celui-ci (articles L.551-13 à 23 du même code) ;
- soit d'un recours en contestation de la validité du contrat, conformément à la décision du Conseil d'Etat du 4 avril 2014 n° 358994 "Tarn et Garonne", dans un délai de 2 mois à compter de la publication de l'avis d'attribution ou à défaut de toute autre mesure de publicité concernant la conclusion du contrat.

Les recours doivent être adressés à :

Tribunal Administratif de Caen
3 rue Arthur Leduc
14050 CAEN
Téléphone : 0231707272
Courriel : greffe.ta-caen@juradm.fr
Site internet : caen.tribunal-administratif.fr

Utilisation des données à caractère personnel fournies dans le cadre de la présente consultation :

L'acheteur s'engage à garantir la confidentialité des informations communiquées par les opérateurs économiques notamment en matière industrielle et commerciale. Conformément au règlement (UE) 2016/679 relatif à la protection des données à caractère personnel du 27 avril 2016, les opérateurs économiques sont avisés que les données personnelles susceptibles d'être contenues dans les informations collectées dans le cadre de la présente consultation sont exploitées uniquement à des fins de vérification de conformité, d'analyse des candidatures et des offres présentées, de suivi et de traçabilité de la procédure.

Communication aux tiers : Les données personnelles susceptibles d'être contenues dans les documents fournis dans le cadre de la présente consultation ne seront jamais communiquées à des tiers non-habilités et hors des objectifs précédemment rappelés.

Droits d'accès, de rectification, de suppression : Conformément au règlement (UE) 2016/679, les personnes dont les données à caractère personnel sont collectées disposent d'un droit d'accès, de rectification et d'effacement des informations qui les concernent. Elles peuvent également, pour des motifs légitimes, s'opposer au traitement de ces données. L'exercice de ces droits ne peut être effectué en premier lieu auprès du service acheteur visé au présent règlement de consultation, le cas échéant l'acheteur mandataire du groupement, puis, si nécessaire, auprès du délégué de la protection des données désigné comme tel par l'acheteur : M Yann LEBOUTEILLER (dpo@sdec-energie.fr) ou enfin, directement auprès de la CNIL (www.cnil.fr).

Durée de conservation des données personnelles : Les données personnelles sont conservées au même titre et conditions d'archivage que celles prévues aux articles R2184-12 et R2184-13 du Code de la commande publique.

Informations de l'attributaire : Les informations concernant l'attributaire seront exploitées dans le cadre de l'exécution du contrat afin de permettre le bon déroulement des prestations. Aucune donnée personnelle ne sera contenue dans les informations faisant l'objet de prescriptions à l'égard de l'acheteur en matière de communication et mise à disposition publiques découlant de la réglementation applicable.

Réutilisation des données : L'acheteur attire l'attention des candidats sur le fait que les adresses électroniques et coordonnées renseignées par ceux-ci pourront être utilisées par l'acheteur à des fins de prospection et d'actions de sourcing.